



Réf dossier : 7151
N° ordre de passage : 17
N° annuel : C2021_0471

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2021**

Ressources et moyens - Finances - - Budget 2021 - Décision modificative n° 2

Le budget primitif 2021, adopté en décembre dernier, et complété par la décision modificative n°1 de juillet 2021, nécessite des derniers ajustements afin :

- d'effectuer des modifications comptables neutres financièrement,
- d'adapter certaines propositions de dépenses et de recettes.

Parmi les mouvements budgétaires, les propositions suivantes peuvent être soulignées :

Budget principal :

La décision modificative n°2 porte principalement sur des ajustements de crédits en fonctionnement liés, pour partie à la crise sanitaire, et en investissement, à l'état d'avancement des projets. Ainsi, il est proposé d'inscrire des crédits en fonctionnement (honoraires de recrutement pour la SPL Altern, ajustements de fiscalité, enlèvement des déchets des aires d'accueil des gens du voyage, service « Ma Métropole », communication info trafic, prestations pour le centre de vaccination au Kindarena et subvention de l'ARS). Des crédits sont annulés en recettes eu égard à la crise sanitaire (droits d'entrée et loyers des musées, subvention Ademe, participations crowdfunding), ainsi qu'en investissement pour être reportés sur l'exercice suivant. Il est également proposé des crédits nouveaux relatifs aux aides au ravalement dans le cadre de l'opération cœur de Métropole, un fonds de concours au Grand Port Maritime de Rouen relatif au pôle multi services et à la SNCF dans le cadre de l'étude de la tranchée couverte rive gauche à Rouen.

Budget des transports :

Les inscriptions proposées en fonctionnement concernent principalement un ajustement du montant de la taxe foncière et en section d'investissement un ajustement des crédits liés au recalage des travaux.

Budget des déchets ménagers :

Les principales inscriptions sur ce budget concernent un ajustement des crédits lié aux dépenses de collecte et de traitement des déchets ainsi que pour le service « Ma Métropole ».

Régie publique de l'Eau :

La décision modificative n°2 du budget de l'eau concerne en dépenses de fonctionnement une reprise sur provision pour abonder les créances pour les non-valeurs ainsi que des crédits pour les annulations de factures d'eau. On peut noter en recettes de fonctionnement l'inscription d'une subvention de l'Agence de l'Eau.

En dépenses d'investissement, il s'agit d'un ajustement de crédits d'opérations de travaux en fonction de l'avancement des projets.

Régie publique de l'Assainissement :

La décision modificative n°2 du budget de l'assainissement concerne également une reprise sur provision pour abonder les créances pour les non-valeurs ainsi que des crédits pour les annulations de factures d'eau et les remboursements d'avoirs.

Régie publique Rouen Normandie Création (hôtels et pépinières d'entreprises) :

Les inscriptions sur ce budget concernent une diminution des crédits liés aux dépenses de fonctionnement.

Régie publique de l'Énergie Calorifique :

Les crédits proposés concernent un ajustement des montants de la taxe foncière et des charges de structure.

La présente DM présente, tous budgets confondus, une annulation de crédits d'emprunts de 7 943 195,80 €.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation des régies publiques de l'Eau, de l'Assainissement, de Rouen Normandie Création et de l'Énergie Calorifique,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- les propositions d'inscription de dépenses et de recettes nouvelles,
- les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement),
- la participation du budget principal au budget annexe des transports pour un montant de 9 500 298,05 €,
- la participation du budget principal au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 6 584 139,33 €,
- la participation du budget principal à la Régie Rouen Normandie Création pour un montant de 491 691,96 €,
- la participation financière à la Régie des Équipements Culturels pour un montant de 1 700 000 €,
- la participation financière à la Régie Scène des Musiques Actuelles pour un montant de 1 340 000 €,
- la participation financière à la Régie des Équipements Sportifs pour un montant de 545 000 €.

La décision modificative n°2 s'équilibre de la manière suivante :

Budget principal	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	539 500,00	Chapitre 040	18 000,00
	Chapitre 014	-1 103 580,00	Chapitre 041	895 400,00
	Chapitre 023	821 925,42	Chapitre 20	-200 000,00
	Chapitre 65	-83 877,42	Chapitre 204	1 022 000,00
	Chapitre 66	39 940,00	Chapitre 21	-11 817 489,10
TOTAL		213 908,00		-10 082 089,10
RECETTES	Chapitre 70	-73 491,00	Chapitre 13	-3 023 770,00
	Chapitre 73	-957 174,00	Chapitre 16	-6 967 644,52
	Chapitre 74	1 083 025,00	Chapitre 021	821 925,42
	Chapitre 75	143 548,00	Chapitre 041	895 400,00
	Chapitre 042	18 000,00	Chapitre 10	-2 000 000,00
			Chapitre 27	192 000,00
TOTAL		213 908,00		-10 082 089,10

Budget annexe des Transports	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
-------------------------------------	---------------------------	--------------------------

DÉPENSES	Chapitre 011	23 000,00	Chapitre 20	34 000,00
	Chapitre 023	-23 000,00	Chapitre 21	110 000,00
TOTAL		0,00	TOTAL	831 562,72
RECETTES			Chapitre 021	-23 000,00
			Chapitre 130	1 779 270,00
			Chapitre 16	-924 707,28
TOTAL		0,00	TOTAL	831 562,72

Budget annexe des déchets ménagers	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	323 697,95		
TOTAL		323 697,95	TOTAL	0,00
RECETTES	Chapitre 70			
	Chapitre 74	323 697,95		
TOTAL		323 697,95	TOTAL	0,00

Régie publique de l'Eau	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	956 000,00	Chapitre 23	-400 000,00
	Chapitre 023	-349 156,00		
	Chapitre 65	349 100,00		
	Chapitre 67	350 000,00		
TOTAL		1 305 944,00	TOTAL	-400 000,00
RECETTES	Chapitre 70	900 000,00	Chapitre 021	-349 156,00
	Chapitre 74	56 844,00	Chapitre 16	-50 844,00
	Chapitre 78	349 100,00		
TOTAL		1 305 944,00	TOTAL	-400 000,00

Régie publique de l'Assainissement	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	170 000,00		
	Chapitre 65	258 100,00		
	Chapitre 67	370 000,00		
TOTAL		798 100,00	TOTAL	0,00
RECETTES	Chapitre 70	540 000,00		
	Chapitre 78	258 100,00		
TOTAL		798 100,00	TOTAL	0,00

Régie Rouen Normandie Création	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 012	-150 000,00		
TOTAL		-150 000,00	TOTAL	0,00
RECETTES	Chapitre 74	-150 000,00		
TOTAL		-150 000,00	TOTAL	0,00

Régie publique énergie calorifique	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	22 440,00	Chapitre 23	-36 749,00
	Chapitre 023	-36 749,00		
	Chapitre 65	14 309,00		
TOTAL		0,00	TOTAL	-36 749,00
RECETTES			Chapitre 021	-36 749,00
TOTAL		0,00	TOTAL	-36 749,00

Il est procédé au vote à 22h13.

Décide (Abstention : 28 voix) :

- d'adopter, chapitre par chapitre, la présente décision modificative n°2,
- d'adopter la participation du budget principal au budget annexe des transports pour un montant de 9 500 298,05€,
- d'adopter la participation du budget principal au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 6 584 139,33 €,
- d'adopter la participation du budget principal à la Régie Rouen Normandie Création pour un montant de 491 691,96 €,
- d'adopter la participation financière à la Régie des Équipements Culturels pour un montant de 1 700 000 €,
- d'adopter la participation financière à la Régie Scène des Musiques Actuelles pour un montant de 1 340 000 €,
- d'adopter la participation financière à la Régie des Équipements Sportifs pour un montant de

545 000 €.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2021 À 18H00

Sur convocation des 29 octobre et 2 novembre 2021

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 21h38, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière) à partir de 18h12, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) à partir de 18h20, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen) à partir de 19h34, M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h30, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 22h28, M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) jusqu'à 21h59, M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 22h11, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 22h00, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) jusqu'à 20h42, M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-là-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen) jusqu'à 21h04, Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 19h58, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) à partir de 18h12, M. de MONTCHALIN (Rouen) à partir de 19h29, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU

(Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen) jusqu'à 21h01, M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h38.

Mme BERTHEOL, suppléante de M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. ROULY, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. BONNATERRE à partir de 21h38, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à Mme BOULANGER, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière) pouvoir à Mme RAVACHE jusqu'à 18h12, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) pouvoir à Mme FLAVIGNY, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir à Mme FERON à partir de 21h30, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. NAIZET, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à Mme ATINAULT, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à Mme LESCONNEC, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) pouvoir à M. NOUALI à partir de 21h59, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à Mme Marine CARON à partir de 22h11, M. GRENIER (Le Houllme) pouvoir à Mme MULOT, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. GAMBIER à partir de 22h00, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à Mme DE CINTRE, M. HIS (Saint-Paër) pouvoir à M. AMICE, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. GUILBERT, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT jusqu'à 22h00, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. HOUBRON à partir de 19h58, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BARON jusqu'à 18h12, M. de MONTCHALIN (Rouen) pouvoir à M. SOW jusqu'à 19h29, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme SERAIT, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à M. VERNIER, M. SORET (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI à partir de 21h01, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme PANE, M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) pouvoir à M. GRELAUD jusqu'à 22h11, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme HARAUX (Montmain).

M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) à partir de 22h28
M. JAOUEN (La Londe) à partir de 20h42
M. LECERF (Darnétal) à partir de 22h00
Mme MAMERI (Rouen) à partir de 21h04
M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) à partir de 22h11
M. VION (Mont-Saint-Aignan) à partir de 20h38